

Rapport de gestion

Année 2021

Table des matières

Comité de Direction	3
Conseil intercommunal au 31.12.2021	4
Commission de gestion et finance (au 31.12.2021)	4
Préavis 2021	4
Conseil d'Établissement (CESCOT).....	5
L'ASCOT EN CHIFFRES, AU 31 DÉCEMBRE 2021	5
CADRE LEGAL.....	5
COVID-19.....	6
TOUR DES STRUCTURES	6
Comité de direction	6
Administration.....	6
Enseignement primaire	7
Enseignement secondaire	8
Sports scolaires facultatifs (SSF)	9
Ludothèque	9
Bibliothèque	9
PRINCIPAUX PARTENAIRES.....	10
ENFANCE ET JEUNESSE.....	11

Comité de Direction

L'année 2021 a été marquée par un changement de législature ; ce dernier a largement impacté la composition du Comité de Direction.

Composition du Comité de direction entre janvier et juin 2021

Président	Véronique Breda	Bogis-Bossey
Vice-présidente	Maria de Matteo	Chavannes-des-Bois
Membres	Stéphanie Emery	Mies
	John Tendon	Chavannes-de-Bogis
	Françoise Wildi Sugrañes	Coppet
	Marie-Noëlle Gay	Crans
	Lucie Kunz-Harris	Founex
	Ninon Pulver Piccot	Tannay
	Pierre Maillebiau	Commugny

Secrétaire du CODIR : Nadia Mongi et Coralie Rubin

Composition du Comité de direction dès juillet 2021

Président	John Tendon	Chavannes-de-Bogis
Vice-présidente	Lucie Kunz-Harris	Founex
Membres	Marc Meyer	Bogis-Bossey
	Stéphanie Emery	Mies
	Keri Anderson Sparks	Chavannes-des-Bois
	Judith Rachoulis-Hedinger	Coppet
	Marie-Noëlle Gay	Crans
	Ninon Pulver Piccot	Tannay
	Lis Karlsson*	Commugny

**démission au 9 novembre 2021*

Secrétaire du CODIR : Ségolène Brouet

Le Comité de direction a siégé à 13 reprises durant l'année 2021.

Conseil intercommunal au 31.12.2021

Président	MORISOD Thomas	Founex
Vice-président	THEVENAZ Laurent	Bogis-bossey
Secrétaire	Mireille Schick	
Scrutateurs/trices	GUEx Marie-Danièle HELMERS Nathalie	Tannay Commugny
Suppléance scrutateurs/trices	BERTALAN Sophie JACOBBER HAREL Isabelle	Chavannes-des-Bois Founex

Les Statuts prévoient qu'il ne peut y avoir qu'un seul représentant par Commune au sein du Bureau.

Commission de gestion et finance (au 31.12.2021)

Membres	BRULE Ludovic, Chavannes-de-Bogis GREEN Vanessa, Chavannes-des-Bois MARCOIN-KARACSONYI Alexandra, Coppet WAHLEN Marion, Bogis-Bossey WILDI SUGRANES Françoise, Coppet
Suppléants	SHIRATO Philippe, Founex ZIEGLER Philippe, Coppet

Préavis 2021

Le Conseil intercommunal a siégé à 2 reprises : le 19 mai et le 28 juin 2021

CI de mai	N° 01/2021	Comptes 2020	Accepté
	N° 02/2021	Règlement transports scolaires	Accepté
	N° 03/2021	Règlement restaurant scolaire Necker	Accepté
	N° 04/2021	Règlement restaurant scolaire Rojalets	Accepté
CI du 28.06.2021		Assermentations	

La création de l'Association pour l'Enfance et la Jeunesse ayant été validée en juin 2021 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, seul un CI APEJ a été réuni à l'automne 2021 pour approuver le budget APEJ 2022.

Conseil d'Établissement (CESCOT)

Le CESCOT s'est réuni à deux reprises en 2021, la première fois en juin sous la législature précédente et la présidence de Maria De Matteo et la deuxième fois en décembre sous la nouvelle législature et la présidence de Marc Meyer. Deux actions liées à l'amélioration de la gestion des déchets ont été discutées et mises en place en 2021. Ces actions ont permis d'une part de réduire la quantité des déchets alimentaires dans les restaurants scolaires de Necker et des Rojalets et d'autre part de réduire les déchets présents dans certains espaces extérieurs autour des écoles. Le CESCOT a également commencé à préparer l'élection des représentants des parents au Conseil d'Établissement qui aura lieu en 2022.

L'ASCOT EN CHIFFRES, AU 31 DÉCEMBRE 2021

Comptes ASCOT	10'574'615 CHF	100%
Enseignement primaire	5'939'215 CHF	56 %
Enseignement secondaire	4'635'400 CHF	44 %

Coûts	CHF	Nombre d'élèves au 30.09.2021	Coût moyen par élève
Enseignement primaire	5'939'215 CHF	1376	4'316 CHF
Enseignement secondaire	4'635'400 CHF	590	7'857 CHF
Total /moyenne	10'574'615 CHF	1966	5'379 CHF

CADRE LEGAL

L'ASCOT assume les tâches dévolues aux communes en lien avec l'enseignement obligatoire pour les degrés 1 à 11 des enfants domiciliés sur le territoire des 9 communes membres :

- Mise à disposition des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement ;
- Gestion et financement de toutes les activités périscolaires telles que les transports scolaires, les restaurants scolaires, les devoirs surveillés, les camps, les sports facultatifs, etc.

Les lois régissant les prestations de l'ASCOT sont en particulier la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et son règlement d'application (RLEO).



Enseignement primaire

Les élèves du Primaire (1P à 6P) fréquentent les 7 écoles villageoises de Terre-Sainte (Chavannes-des-Bois n'a pas d'école et Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis ont construit un bâtiment commun). Ces écoles appartiennent aux communes et ce sont elles qui les entretiennent.

Les élèves de 7P et 8P (primaires) fréquentent le Collège Necker, situé sur la commune de Coppet et propriété d'ARSCO SA.

Directrice de l'Etablissement primaire de Coppet Terre Sainte : Madame Christine Trolliet.

Pour 2021, relevons des **sorties de classe** réalisées dans les lieux suivants :

Château de Chillon et Prangins – Bois de Versoix – Zoo de la Garenne – Musée d'histoire naturelle de Genève – Maison de la rivière à Tolochenaz – Musée Paul Klee à Berne – Village Lacustre de Gletterens – parc aventure – Platénium de Neuchâtel – Signal de Bougy – Bambousière de Versoix – Alimentarium de Vevey – Initiation Chiens de traîneau à St-Cergues – Ateliers à l'EPFL – Mines de Sel de Bex – Musée Chaplin.

Les camps ayant dû être annulés, des « **semaines spéciales** » ont été organisées pour les 6P ainsi que pour les 7P-8P.

Au programme pour les élèves de 6P :

- Randonnée à la Dent de Vaulion ;
- Découverte de la vieille ville de Genève (avec chasse au trésor découverte) ;
- Journée bricolage et visite du site Necker ;
- Découverte d'activités en Terre-Sainte (préparation à la 7P).

Au programme de la semaine spéciale des 7P-8P :

- Ludothèque
- Escalade
- Initiation au jeu du TOCK (jeux préparés par deux classes aux ACM)
- Parcours sportifs
- SB nature parc - St Georges
- Zoo de la Garenne
- Initiation au Cross Fit
- Initiation au Rugby
- Théâtre d'improvisation
- Découverte nature

Les **spectacles** ont été très limités. Malgré tout le corps enseignant a pu mettre sur pieds des spectacles préparés par des classes, qui ont été filmés pour les parents ainsi que quelques spectacles à l'interne des classes sans regroupements massifs d'élèves :

- Réalisation du film "Noces de cœur"
- Réalisation du film "Louisette et les poules mouillées"
- Réalisation du film "Consummatosaurus Rex »
- « Coquino » - spectacle des Fables de la Fontaine
- « Associat8mm » - film réalisé par l'atelier théâtre
- « Ensemble Eole » - ateliers et spectacle

Au niveau des activités de prévention, il y a eu des cours 1er Secours pour la volée de 8P, un « Parcours Ressources » proposé par l'unité PSPS aux 7P-8P, un « Théâtre médiation », un théâtre interactif « Caméléon » destiné aux 7P-8P sur la thématique du cyber-harcèlement ou encore la mise en place de « Boîtes aux lettres » dans le cadre de lutte contre les violences.

Enfin le projet de marquage au sol des préaux s'est poursuivi sans toutefois pouvoir se clore. Les derniers projets se sont vus reportés au printemps 2022 en raison de la météo.



Enseignement secondaire

Les élèves de 9S à 11S (secondaires) fréquentent le Collège des Rojalets, situé sur la commune de Coppet et propriété d'ARSCO SA.

Directeur de l'Établissement secondaire de Coppet Terre Sainte : Monsieur Pierre-Etienne Gschwind.

En 2021, le Collège secondaire de Terre-Sainte a fêté ses 30 ans puisque la première rentrée scolaire dans ce bâtiment date d'août 1991. En raison de la pandémie, aucun évènement n'a pu être organisé à cette occasion. Fort heureusement, le 25^{ème} des Rojalets avaient été fêté dignement au printemps 2017.

La rentrée d'août 2021 a permis d'accueillir près de 600 élèves de 9^e à 11^e aux Rojalets. C'est la première fois de son existence que le collège est aussi plein, avec 32 classes ouvertes. Tous les locaux à disposition ont dû être utilisés pour avoir suffisamment de salles de classe et de dégagement, notamment au rez-de-chaussée. Les 6 classes supplémentaires construites sur la terrasse du 2^{ème} étage et achevées en 2019, ainsi que la transformation de la salle de projection en classe durant l'été 2021, ont permis de relever ce défi.

La crise sanitaire a permis de mettre en évidence à quel point le sport à l'école est important pour la santé et l'équilibre de notre jeunesse. Durant l'année scolaire 2020-2021, nous n'avons malheureusement pas pu respecter le cadre légal fédéral exigeant de dispenser 3 périodes d'EPS par classe en salle de sports. Pour la rentrée 2021, grâce à la disponibilité de la salle de gymnastique de Chavannes-des-Bois et la location de 16 périodes de 45 mn dans cette commune, des transports ont été organisés pour déplacer 8 classes par semaine. En raison des déplacements, il est toutefois à noter que le temps d'enseignement effectif à Chavannes-des-Bois se limite aux deux tiers du temps qui devrait être dispensé.

En lien avec la journée continue, un projet pilote sur la pause de midi a vu le jour au printemps 2021. Ce projet est le fruit d'une belle collaboration entre l'AJET, l'ASCOT et l'établissement scolaire. Il a permis de mettre en place la présence de deux éducateurs pour encadrer les élèves entre 11h30 et 13h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et participer ainsi concrètement au maintien et au développement d'un climat relationnel favorable, permettant à chacun·e de se sentir bien dans son école. Cette présence d'adultes de référence permet également de jouer un rôle au niveau de la prévention du harcèlement et de l'intimidation entre élèves, projet prioritaire dans le canton de Vaud.

Enfin, les activités culturelles et sportives ont en 2021 été tributaires de la pandémie, puisque les camps, les voyages et les spectacles ont dû être annulés entre janvier et juin 2021. Seule la création de l'atelier-théâtre des degrés 9 à 11, *Ici et là pas si loin de là-bas* , a pu être jouée avec une jauge de 50 personnes pour chacune

des deux soirées. Début juillet et mi-septembre, des sorties de volées ou de classes ont pu être proposées, y compris une *cleanwalk* dans les communes. Les promotions ont eu lieu par groupe de deux classes de 11^e, sans collation. À l'automne, en collaboration avec l'Association du Théâtre de Terre-Sainte (ATTS), l'expérience d'une *masterclass* a pu être réitérée avec Yann Lambiel qui s'est bien prêté au jeu devant les élèves de 10^e et 11^e.

Sports scolaires facultatifs (SSF)

Les élèves bénéficient de nombreux sports scolaires facultatifs (SSF), pour lesquels l'ASCOT reçoit une participation des parents ainsi que des subsides du Canton. Pour rappel, l'organisation des SSF est une obligation légale pour les Communes. Ces activités doivent être gratuites pour les parents à l'exception de frais de location de matériel qui peuvent être refacturés.

Relativement épargnés par les restrictions sanitaires, une belle variété de SSF a pu être proposée. Ci-après la liste des SSF pour l'année 2021/2022 : Agrès - Badminton - Baseball - Basketball - Batucada - Capoeira Chœur - Crosskids - Danse-zumba - Echecs - Escrime - Handball - Hockey sur gazon - Initiation à la natation - Initiation au rugby - Jiu-jitsu - Judo - Marche et jeux en forêt - Musique - Patinage - Peinture - Planche à voile - Poterie - Préparation à la course de l'escalade - Tennis - Théâtre - Voile - Volley-ball - VTT & Yoga.

Ludothèque

La ludothèque est située au rez du bâtiment des Rojalets. L'année 2021 n'a pas permis de réaliser autant d'animations que prévu mais la fréquentation reste malgré tout stable.

A noter le projet en cours de référencement des jeux et la mise en place d'un catalogue en ligne qui permettra bientôt le « clic & collecte ».

La ludothèque est en 9^{ème} période (de 15h10 - 16h) réservée aux élèves du secondaire. De 16h15 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de même que le mercredi de 13h30 à 17h et un samedi par mois, elle est ouverte au public.

Bibliothèque

La Bibliothèque des Rojalets est une bibliothèque scolaire, destinée aux élèves de l'Etablissements primaire et secondaire de Coppet. A ce titre elle accueille également en P9 (de 15h10 - 16h) les études surveillées des élèves du secondaires.

Cette bibliothèque est également ouverte au public en dehors des heures scolaires et à ce titre, elle est financée par l'ASCOT.

PRINCIPAUX PARTENAIRES

ARSCO SA

En 2021, l'ASCOT a donné mandat à ARSCO SA pour :

- L'étude préalable nécessaire à la planification de la construction d'une salle de gym double à Necker, dans le but de soumettre un préavis à ce sujet au Conseil Intercommunal de l'APE début 2022 (description du projet, coûts d'investissements et coûts d'exploitation annuels) ;
- L'étude préalable nécessaire à la réalisation d'un plateau sportif extérieur aux Rojalets dans le but de soumettre ce projet au Comité de Direction ou au Conseil Intercommunal APEJ selon le montant des travaux (description du projet, coûts d'investissement et coûts annuels d'exploitation).

En effet et pour rappel, les statuts de l'APEJ prévoient à l'article 14 que les projets de nouvelles constructions dont les coûts annuels d'exploitation sont supérieurs à CHF 50'000.- doivent être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal. Également, une Commission Nouvelles Constructions (CONC) est nommée pour faire rapport sur les projets de ce type, de même que la Commission des Finances.

CAR POSTAL – TRANSPORTS SCOLAIRES

Les transports scolaires représentent une part importante des prestations qui sont du ressort de l'ASCOT. Pour ce faire, elle mandate l'entreprise Car Postal pour assurer le transport des élèves suivants :

- Elèves de 1P à 6P déplacés de village en fonction de la planification scolaire ;
- Elèves de 1P à 6P transportés en interne dans leur village en raison d'une distance élevée ou d'un danger particulier ;
- Elèves de 7P à 11S se rendant de Mies à Coppet.

En plus de ces trajets quotidiens, Car Postal effectue également pour l'ASCOT les prestations suivantes :

- Des transports d'élèves de 1P à 6P entre leur école et les UAPE ouvertes le mercredi après-midi. Ces prestations sont refacturées à l'AJET par le biais du compte 510.4362 ;
- Des transports d'élèves de 1P à 6P entre leur village et la commune de Founex où est située une classe dite « Classe Ressource » pour des enfants en difficulté particulière ;
- Des transports d'élèves de 1P à 6P entre le village de Tannay et le village de Mies pour les activités sportives ou la couture ;
- Des transports spécifiques, comme par exemple pour les cours de Gym à Chavannes-des-Bois.

L'ASCOT finance par ailleurs les abonnements TPN pour l'ensemble des élèves de 7P à 11S. Cet abonnement leur donne droit de se déplacer dans l'ensemble de la Terre Sainte en transport en commun, y compris en train.

COMPASS – RESTAURANTS SCOLAIRES

Pour les élèves ne pouvant rentrer manger chez eux à midi, soit les élèves dès la 7^P, l'ASCOT dispose de restaurants scolaires. De nouveaux règlement et conditions d'admissions pour ces restaurants sont entrés en vigueur en août 2021. A partir de cette date, pour fréquenter ces restaurants, l'enfant doit y être inscrit par le biais de l'application dédiée « mon Portail – ma Cantine » qui permet l'inscription, le contrôle des présences et le paiement sans argent liquide.

L'ASCOT subventionne les repas pris par les élèves au sein des restaurants scolaires des collèges Necker et des Rojalets, à raison de CHF 3.- par repas depuis le mois d'août 2021.

ENFANCE ET JEUNESSE

L'aventure de l'ASCOT s'arrête là. Créée en 2010, l'ASCOT fait place dès 2022 à l'APEJ.

En effet, selon les statuts de cette dernière et en particulier des dispositions transitoires spécifiées à l'article 40, « la clôture du dernier exercice comptable de l'AJET et de l'ASCOT intervient au 31 décembre de leur dernière année d'activité (soit au 31.12.2021). L'APEJ débute son premier exercice comptable au 1^{er} janvier de l'année qui suit le dernier exercice comptable de l'AJET et de l'ASCOT (donc au 01.01.2022). Dès cette date, l'APEJ reprend les droits et obligations, actifs et passifs de l'AJET et de l'ASCOT. L'AJET et l'ASCOT sont dissoutes quand les comptes de leur dernier exercice comptable ont été approuvés par leur Conseil intercommunal respectif. »

Merci à l'ASCOT et longue vie à l'APEJ !

Pour l'ASCOT :

John Tendon		Coralie Rubin
Président		Secrétaire

 

Chavannes-de-Bogis, le 11 avril 2022